



ASSOCIATION DU
FORT DE BRON

N°5
DECEMBRE 1992

R. PAULAS

LETTRE AUX ADHÉRENS

EDITORIAL

Le projet d'utilisation du Fort par des antiquaires et des brocanteurs secoue l'Association. C'est normal. Il est inévitable en effet qu'un projet très important pour le Fort, aux incidences complexes, aux retombées encore imprécises, conduisent à des prises de position variées, voire opposées.

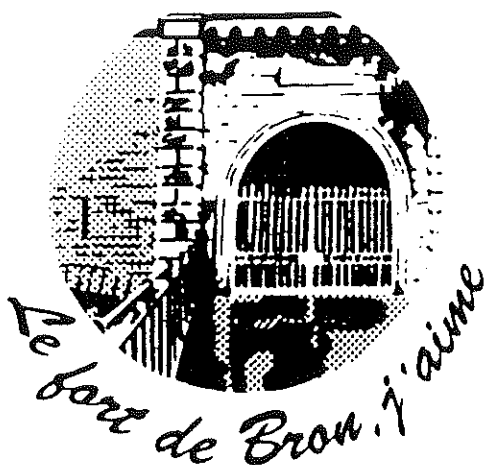
Le Bureau de l'Association, puis le Conseil d'Administration, puis une Assemblée Générale ont débattu longuement de cette affaire. La décision dépendra de la Communauté Urbaine et de la Municipalité, mais notre Association, comme il se doit, donnera sa position. Une position sous la forme "pour" ou "contre" doit toutefois attendre la formulation d'un projet précis. Quand il nous sera soumis, nous convoquerons alors une deuxième Assemblée Générale.

La conception d'un tel projet mûrit progressivement. Plutôt que de rester passifs en attendant un projet entièrement "ficelé", il nous a paru préférable d'informer dès maintenant la Municipalité et les Techniciens de la SERL des conditions qui nous paraissent de voir être remplies et des précautions qui nous paraissent devoir être prises, telles qu'elles ont été approuvées à une large majorité par notre Assemblée Générale du 23 novembre. Vous trouverez ci-après la copie de la lettre que nous avons envoyée au Maire à ce sujet, lettre qui, d'autre part, rappelle les principales données à prendre en compte.

Lors de l'Assemblée Générale, le Député-Maire nous a précisé des points importants: Pas de déballage dans les fossés ni ailleurs que dans le tunnel entre les deux cours, occupation seulement pour la vente de la moitié de la cour du Parados, exclusion de la salle Séré de Rivières et de la boulangerie du secteur utilisé par la vente et ses annexes, résolution des problèmes des accès et du stationnement. Il n'en reste pas moins que nous aurions a priori préféré pour le Fort une utilisation à dominante plus culturelle que commerciale. Surtout, on sait qu'à partir du moment où des intérêts commerciaux sont en jeu, il n'est pas possible de se satisfaire de simples assurances. Le Bureau et le Conseil de l'Association vont continuer à suivre cette question de près. Afin de pouvoir vous donner à son sujet le maximum d'informations, nous avons attendu jusqu'à maintenant de procéder à la diffusion de cette "Lettre" et par conséquent du compte-rendu de l'Assemblée Générale statutaire du 25 septembre dernier. Vous trouverez également ci-joint ce compte-rendu.

Le Président de l'Association

Robert THALVARD



ASSOCIATION DU FORT DE BRON

copie

Bron, le 27 novembre 1992

Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE
Député-Maire
Hotel de Ville
BRON

Objet: Projet "antiquaires"

Monsieur le Député-Maire,

Nous voudrions tout d'abord vous remercier d'avoir participé, malgré votre emploi du temps très chargé ce soir là, à notre Assemblée Générale du 23 novembre dernier. En plus des informations que vous nous avez données, nous avons eu le 19 novembre avec la SERL un échange approfondi dont nous avons également apprécié l'intérêt.

Il est bien évident qu'une position définitive de notre Association doit attendre la connaissance d'un projet précis, si un tel projet s'avère possible. Une autre Assemblée Générale sera alors convoquée. Mais il paraît utile de vous informer dès maintenant des premières orientations qui se sont dégagées lors de la discussion et surtout lors du vote de notre Assemblée Générale du 23 novembre.

Si elle a pu être prônée par tel ou tel, l'idée de faire du Fort un conservatoire naturel n'a jamais correspondu à une position de l'Association. Au contraire, nous souhaitons que le Fort soit utilisé au maximum, avec toutefois cette limite qui nous paraît essentielle qu'il ne soit pas capté par une utilisation qui serait exclusive de toute autre. Grâce aux efforts conjugués des Municipalités SOUSI, de la vôtre, de notre Association et d'autres organismes, le Fort fait maintenant partie du patrimoine des Brondillants. Toute solution qui remettrait en cause cette appropriation collective doit absolument être exclue, quel que soit son intérêt financier. Votre déclaration, le 23 novembre, confirme le fait que vous nous rejoignez sur cette condition préalable.

Mais dans un projet du type de celui de l'utilisation du Fort pour une vente, ce qui nous paraît le plus à craindre, c'est une évolution du projet, lors de sa concrétisation, qui soit telle qu'il ne corresponde plus à sa définition initiale (qui a conduit à son acceptation). Nous ne récusons pas a priori une utilisation du Fort pour des commerces, mais nous savons que les logiques commerciales, une fois mises en oeuvre, sont très difficiles à contenir.

.../...

C'est pourquoi un transfert au Fort ne serait-ce que du quart de la FEYSSINE, mais qui conserverait la structure de ce marché, ferait l'objet de la part de notre Association d'une vigoureuse opposition, quelles que soient les assurances qui pourraient être données. Car on sait que le déballage à l'extérieur, même réduit au quart de celui de la Feyssine, se prêterait à tous les débordements. Or le Fort, intéressant en effet pour des antiquaires par le nombre et la qualité de ses salles voûtées, manque totalement des espaces extérieurs nécessaires à une vente du type "puces". Or, d'après presque tous les professionnels que nous avons rencontrés, ce sont précisément les puces qui attirent. le plus, le dimanche matin, les visiteurs et les clients potentiels. Y compris, par voie de conséquence, pour les antiquaires. C'est bien là le problème majeur posé par le projet.

Une précaution essentielle, pour éviter à ce sujet tout dérapage, est d'attendre avant toute décision concernant le Fort que le problème du transfert de la Feyssine soit résolu. Ainsi, les tentations et les pressions seront bien moindre que si le Fort est en situation d'être la première solution disponible. Ainsi, le déballage pourrait en effet être limité au seul tunnel entre les deux cours, et à la condition supplémentaire de n'être offert qu'aux seuls professionnels disposant déjà de salles dans le Fort. Il sera toujours temps, une fois les brocanteurs et puciers de la Feyssine rassurés sur leur futur point de chute, d'écramer alors ceux des professionnels intéressés par un projet de qualité au Fort. Au demeurant, un tel projet n'est viable que si ces professionnels sont rejoints au Fort par d'autres venant de la Cité des antiquaires ou d'ailleurs. Aux faisabilités juridiques, techniques, et financières (dont les données sont rappelées en annexe), s'ajoute donc la condition supplémentaire d'une faisabilité commerciale au niveau des antiquaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président de l'Association,

Robert THALVARD

COPIE: SERL

P.J. 1 annexe

ANNEXE A LA LETTRE DU 27 NOVEMBRE 1992
A MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE DE BRON

DONNÉES TECHNIQUES

En plus de l'accord de la Communauté Urbaine pour l'utilisation des locaux sous les réservoirs, la faisabilité technique suppose:

La réalisation d'un double accès au Fort
L'aménagement de parkings suffisants pour rendre inutile tout stationnement à l'extérieur des parkings prévus dans le périmètre du Fort ou en bordure de la RN 6.

Ces points nous ont été confirmés par la SERL. Précisons que le pré qui sert de terrain de jeu ne doit pas être transformé en parking et que les abords immédiats du monument aux morts de la RN 6 doivent être sauvegardés.

DONNÉES JURIDIQUES OU RÉGLEMENTAIRES

La réalisation du projet nécessite la modification du bail emphytéotique avec la Communauté Urbaine ainsi que le classement du Fort au plan d'occupation des sols, la zone ND étant réservée aux activités de loisir.

DONNÉES COMMERCIALES

M. le Député-Maire a confirmé, lors de l'Assemblée Générale du 23 novembre, que tout déballage extérieur serait interdit, à la seule exception du tunnel entre les deux cours.

Il a également confirmé que seule la partie des bâtiments de la Cour du Parados comprise entre la voie d'accès aux réservoirs et le tunnel (partie sud) serait utilisée (par les antiquaires et les brocanteurs patentés). L'Association tient en effet beaucoup à ce que la partie nord de cette cour reste disponible pour d'autres activités. Par ailleurs, l'Association souhaite conserver la disponibilité de son local actuel, qui a fait l'objet de nombreuses heures de travail de la part de ses Membres pour son aménagement.

Ne seraient donc offerts à la location et ouverts aux clients potentiels que les bâtiments sous les réservoirs, la partie sud de la cour du Parados et le tunnel, à l'exclusion de tout autre emplacement.

Ainsi qu'indiqué par la SERL, si le marché projeté s'ouvre, un règlement précis concernant l'utilisation des lieux de vente et la responsabilité de son application devra être établi. L'Association demande à participer à son élaboration.

Un marché des antiquaires risque de ne pas pouvoir être viable avec une ouverture limitée au seul dimanche matin. L'ouverture en semaine paraît possible, à la condition toutefois que le samedi soit rigoureusement exclu, de façon que le marché n'accapare pas le Fort tous les week-ends.

.../...

DONNÉES FINANCIÈRES

Le principal argument en faveur du projet est qu'il permettrait le financement de la sauvegarde du Fort. De fait, son adoption n'aurait de sens que si les locations des locaux permettent de dégager un financement suffisant pour entreprendre les travaux nécessaires.

Avec un coût d'aménagement des locaux de la cour du Cavalier de 7 millions de Francs, cela paraît difficile, quand on sait que l'annuité de remboursement sur 10 ans, au taux de 10%, d'un emprunt de 7 millions est de 1.140.000 F (elle est de 920.000 F sur 15 ans).

En tout état de cause, il apparaît que le crédit actuel de la Mairie pour l'entretien du Fort, d'un montant de 250.000 F (dont on sait qu'il n'est pas suffisant) devra être maintenu. La Communauté Urbaine ne devra elle-même exiger aucune ristourne sur le revenu des locations. Le total représenté par la part des locations réservée à l'entretien du Fort et les financements des Collectivités territoriales devrait représenter un montant de l'ordre de 750.000 F, avec un minimum de 600.000 F. Si la disponibilité des locaux prévue (locaux de la cour du Cavalier plus la moitié des locaux de la cour du Parados) ne le permet pas, le constat devrait être fait d'une absence de faisabilité financière.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 1992

L'Assemblée générale a commencé par la projection d'une belle série de diapositives sur le Fort réalisée par Dominique PERRON

1- RAPPORT D'ACTIVITÉ

Il a été présenté par le Président de l'Association, R. THALVARD.

11- TRAVAUX

Sur commande de la Mairie, des entreprises extérieures ont complété les fermetures des salles et des souterrains, ont réparé plusieurs meurtrières, ont refait la voute d'un local de tir sous le parcours de santé et ont remis en état l'entrée extérieure "Le lapin blanc" du magasin à poudre sud.

Pendant l'hiver, un groupe de jeunes recrutés au titre des contrats emploi-solidarité (C.E.S.) ont dégagé les entablements des murs d'une partie des fossés. Un autre groupe CES va être recruté.

En juillet et en août derniers, d'autres jeunes habitant au Terraillon ont travaillé au Fort au titre de la DRAC (Direction régionale de l'action culturelle) et de la Mairie. MM. BRAINE, DIAZ, LAVIGNE et THOMAS ont techniquement aidé ces équipes qui ont procédé à des travaux de peinture, de remise en état de la salle du pont roulant et d'enlèvement de lierres. (cf. ci-après l'article de R. THOMAS)

L'intérêt de ces travaux à la fois pour le Fort et sur le plan social est souligné par plusieurs Membres de l'Association. Celle-ci va demander à la Mairie que soient associés en 1993 des jeunes des chantiers internationaux au renouvellement de l'opération DRAC.

Enfin, plusieurs Membres de l'Association ont procédé eux-mêmes à des travaux dans le Fort, concernant notamment la végétation. Tout Membre de l'Association désireux de renforcer leur équipe par cette activité de plein air dans la bonne humeur sera le bienvenu (s'adresser au Responsable des travaux, Serge BRAINE tel 72.37.20.13)

S'agissant de l'entretien du Fort, les préoccupations présentes de l'Association concernent l'assèchement des fossés et l'étanchéité des deux salles du "Coeur saignant". Madame MARQUET a demandé au Bureau Municipal qu'une étude technique soit réalisée au sujet des fossés.

Le Président informe l'Assemblée qu'une lettre de la Mairie en date du 26 juin 1992 a été reçue confirmant l'engagement de l'OPAC de construire une murette basse complétée par un fort grillage entre la ZAC du Fort et le bois extérieur de ce dernier. En réponse à une question, il est précisé que plusieurs accès uniquement pour piétons seront prévus entre la ZAC et ce bois.

12- VISITES

Le succès se maintient pour les visites du premier dimanche de chaque mois. On compte maintenant presque autant de visiteurs non brondillants que de visiteurs brondillants.

Les demandes de groupes, notamment scolaires, s'accroissent. Leur organisation est prise en charge par Georges DUMOULIN, Responsable des visites.

On doit par contre enregistrer le déclin du marché de la création, mais il ne dépend pas de l'Association de le relancer.

13- AUTRES ACTIVITÉS

Le carnaval en mars et la fête de la musique en juin, réalisés au Fort, ont obtenu un grand succès.

Le Fort de Bron a servi de sujet d'exposition pour un stand des Floralties de Bourg-en-Bresse. La maquette, réalisée par le Service

.../...

technique de la Mairie, était remarquable. Un lieu abrité est recherché pour l'exposer à Bron, remontée, mais n'est pas facile à trouver étant donné la dimension de cette maquette: 8m par 4,5m, hauteur 3,5m.

Concernant l'Association elle-même, il a été diffusé pendant l'exercice écoulé deux "Lettres aux Adhérents" et il a été organisé le 14 juin la rencontre amicale du dixième anniversaire de l'Association autour d'une paëlla. Le même jour, le Fort de VANCIA a été visité.

L'Association a participé au Forum des Associations organisé par la Mairie et, le 18 février, son Bureau a rencontré le Député-Maire de Bron, M. Jean-Jack QUEYRANNE. Le compte-rendu de cet entretien a été publié dans la "Lettre aux Adhérents" N° 4.

14- DISCUSSION

A l'occasion de la discussion qui a suivi la présentation du rapport d'activité, les souhaits et idées suivantes ont été émis:

- prévoir des visites spéciales "arbres et faune du Fort"
- réaliser une cassette-vidéo de présentation du Fort
- organiser, à la suite de celle de VANCIA, d'autres visites de Forts, notamment de la Ligne Maginot.

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité.

2- RAPPORT FINANCIER

Elisabeth DIAZ, Trésorière, présente les budgets de dépenses et de recettes de l'Association.

La situation financière de celle-ci est saine, les dépenses n'excédant jamais les recettes depuis sa création. La forte vente des pin's a assuré une bonne recette et a conduit à en renouveler l'approvisionnement. Rappelons que leur dessin a été réalisé au Lycée Jean-Paul SARTRE.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

3- RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de l'Association prévoient que le Conseil d'Administration est renouvelé par moitié tous les ans. Les Administrateurs sont donc élus pour deux ans.

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets, sept Administrateurs sortants sont réélus et quatre nouveaux Administrateurs sont élus. Il s'agit de Madame BESSON et de MM. COURTINAT, LOFFEL et SERVE. Le Président se réjouit de cette arrivée importante de nouveaux Administrateurs. Pour la première fois depuis la création de l'Association, il y a dix ans, l'effectif du Conseil correspond au maximum autorisé par les statuts.

La liste complète du nouveau Conseil d'Administration est donnée par ailleurs dans cette "Lettre".

4- AVENIR DU FORT

Jean-François BRUNET, Vice-Président, présente le rapport résultant du travail de réflexion de la Commission "Avenir du Fort" constituée au sein du Conseil d'Administration. Son rapport, résumé dans l'article "Et demain?", inclus dans cette lettre, est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée Générale s'est terminée par un apéritif amical que le temps favorable a permis de servir dans la Cour du Parados.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉLU LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 SEPTEMBRE

1992

Le Conseil compte 20 Membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale de l'année précisée après leur nom et deux Membres désignés par le Conseil Municipal de BRON, MM. Laurent DESCHAMPS et Alain REYNAUD. Madame Marguerite MARQUET siège en tant que suppléante de M. REYNAUD qui, depuis deux ans, n'est plus présent aux réunions du Conseil de l'Association.

Louise	BESSON	(1992)
Serge	BRAINE	(1992)
Jean-François	BRUNET	(1992)
Jean-Philippe	CHANAL	(1992)
André	CHAVANNE	(1991)
Raoul	DÉCHENAUX	(1991)
Bernard	COURTINAT	(1992)
Elie	DIAZ	(1992)
Elisabeth	DIAZ	(1991)
Laurent	DESCHAMPS	(C.M.)
Georges	DUMOULIN	(1992)
Renée	DUMOULIN	(1991)
Robert	LAVIGNE	(1991)
Jean-Paul	LOFFEL	(1992)
Marguerite	MARQUET	(C.M.)
Gérard	MERLOZ	(1991)
Janine	PASCUAL	(1991)
Alain	REYNAUD	(C.M.)
Yves	SELLEM	(1992)
Henri	SERAILLE	(1991)
Paul	SERVE	(1992)
Robert	THALVARD	(1991)
Roger	THOMAS	(1992)

Le 6 octobre, le Conseil d'Administration a élu le Bureau suivant:

<u>Président:</u>	Robert THALVARD
<u>Vice-Présidents:</u>	Jean-François BRUNET Bernard COURTINAT Roger THOMAS
<u>Secrétaire:</u>	Jean-Philippe CHANAL
<u>Trésorière:</u>	Elisabeth DIAZ
<u>Membres:</u>	Serge BRAINE Georges DUMOULIN Renée DUMOULIN

ET DEMA IN ?

Le problème de l'avenir du Fort, question que l'actualité récente rend encore plus brûlante, avait été abordé lors de notre Assemblée Générale annuelle en Septembre. Résumons donc le débat qui s'était alors instauré.

Partant d'un lieu fermé, interdit, et d'ailleurs presque entièrement ignoré de la population de Broh, les dix années qui viennent de s'écouler ont vu, grâce aux efforts de l'Association et de la Municipalité, un certain nombre de résultats non négligeables atteints :

- l'espace extérieur, nettoyé, aménagé, accueille désormais sportifs, promeneurs, enfants.
- Une partie des fossés rendus accessibles permet le déroulement de manifestations de plein air (Carnaval, Fête de la Musique, etc)
- l'intérieur du fort, où des travaux se continuent encore, autorise maintenant certaines activités (réunions d'associations voire familiales, biennale du Théâtre, visites historiques)

A noter que ces trois objectifs ne sont pas incompatibles entre eux mais que se poserait alors l'aspect financier. Chacune de ces trois hypothèses dépasse déjà les crédits actuels attribués par la Municipalité, il semble illusoire de proposer ainsi simultanément les trois.

Après un bref échange de vues, l'assistance retient comme prioritaire la troisième option et mandate l'élue présente, représentant la Municipalité pour transmettre ce souhait, d'avenir, obtenir l'accord et l'accroissement des crédits nécessaires, soit à Bron soit ailleurs.

Sans déflorer le sujet traité par ailleurs, il est à remarquer qu'une réponse indirecte à ce vœu de notre Assemblée est donnée par la position actuelle de la Municipalité qui déclare ne pouvoir dépasser le cadre des 250.000 Frs budgétés annuellement alors que tous s'accordent à reconnaître cette somme déjà à peine suffisante pour assurer un entretien correct au fort...

Jean-François BRUNET
Vice-Président

COTISATION

La cotisation pour 1993 reste fixée
au même montant qu'en 1992, soit 40 F.
Le numéro de CCP de l'Association est

LYON 7294 66 W

Si vous réglez par chèque bancaire,
il est également à remplir à l'ordre
de l'Association et à envoyer à:

Elisabeth DIAZ 210 avenue Franklin

Roosevelt 69500 BRON Tel 78 26 24 40

OPÉRATION ÉTÉ 1992

LES TRAVAUX SUR LE SITE DU FORT DE BRON

Du 15 au 31 juillet, J.P CHANAL, S.BRAINE, E.DIAZ, R.LAVIGNE et moi-même avons accueilli 24 jeunes du quartier du Terrailon, en partenariat avec la DRAC et la Mairie de Bron, pour une série de travaux de rénovation, de sauvegarde et d'entretien de l'espace boisé et des bâtiments.

Les travaux "espaces verts" ont été pilotés par Robert LAVIGNE qui, en plus de l'encadrement du travail de neutralisation du lierre-parasite des arbres, assura une formation très appréciée des jeunes.

Les travaux de maçonnerie ont été pris en charge par Elie DIAZ et deux jeunes, Fathad KERMICHE et Miloud ABED, deux excellents éléments du groupe qui ont adhéré à notre Association à la fin du chantier et qui participent maintenant à nos visites mensuelles avec compétence. Ils mirent en valeur la salle du pont glissant et la caponnière latérale sud, deux sites attractifs du Fort très appréciés des visiteurs. Cette rénovation se fit avec des pierres récupérées sur place, d'où un supplément de travail mais aussi de qualité dans le résultat.

Des travaux de peinture, complémentaires des précédents, ont été effectués dans la salle du pont glissant, pour les tables-bancs de la cour du parados et diverses portes du Fort. Cette bonne équipe de peintres fût conduite par Jean-Philippe CHANAL.

Serge BRAINE (comme Robert LAVIGNE) collabora à cette action en plus de ses journées de travail. Il le fit pour prodiguer ses conseils en outillage, en éclairage électrique et dans d'autres domaines techniques. Que tous soient remerciés, ainsi que les Services de la Mairie de Bron qui apportèrent largement leur concours pour la réussite de l'opération.

J'ai assuré personnellement une tâche de coordination dans divers domaines, de relation avec différents Services et de règlement des détails pratiques en tous genres. J'ai tenu d'autre part à partager les déjeuners pris sur place avec les jeunes et à procéder avec eux à des visites détaillées de chaque partie intéressante du Fort. Les jeunes ont été très motivés par ces visites.

En échange du travail effectué, les jeunes sont partis avec des bons de vacances leur permettant de concrétiser leurs propres projets.

Pour conclure: Une expérience riche en enseignements et en contacts humains pour tous. Bravo les jeunes et à l'année prochaine.

Roger THOMAS